

Calcul des indemnités de congés payés

Par cos252, le 04/08/2011 à 12:52

Bonjour,

A la fin de mon CDD, mon entreprise m'a rémunéré mes congés payés. Ayant un doute, je leur ai demandé le calcul détaillé. J'avais un salaire mensuel brut de 1365,03€. J'ai accumulé 26 jour de CP.

Pour la règle du maintien de salaire, le calcul est le suivant : (1365,03/30)x26=1183€.

Ce calcul est-il exaste?

Merci par avance!

Par P.M., le 04/08/2011 à 13:15

Bonjour,

Il est encore plus simple, si vous n'en avez pas pris de multiplier l'ensemble des salaires bruts par 10 %...

Sinon, il faut diviser par 25 et pas par 30...